

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1112

présenté par

M. Juanico, M. Potier, Mme Battistel, M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE 51

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

« régulation »

les mots :

« mise en œuvre d'un régulateur unique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La régulation des jeux d'argent est actuellement éclatée entre différents ministères d'une part, et une autorité administrative indépendante (l'ARJEL) d'autre part. Il y a donc un besoin de cohérence et de clarification à opérer rapidement.

Ce constat est partagé par l'ensemble des rapports parlementaires et institutionnels qui ont eu à traiter de la question ces deux dernières années.

Ainsi, dans ses rapports d'octobre 2016 (régulation des jeux d'argent et de hasard) et de juin 2016 (institution des courses), la Cour des comptes préconise le regroupement de l'ARJEL, de la COJEX, de la commission consultative des jeux de cercles et de casinos et de l'observatoire des jeux au sein d'une autorité administrative et indépendante regroupant l'ensemble du secteur des jeux d'argent et de hasard.

Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale porte une proposition identique dans ses deux rapports de février 2017 (Juanico-Myard) et décembre 2017 (Givernet-Juanico).

Aussi, il convient de préciser dans la présente loi que la réforme de la régulation doit s'opérer en tenant compte des recommandations de la Cour des comptes et de la représentation nationale. C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à préciser que le futur régulateur devra regrouper l'ensemble des opérateurs des jeux d'argent, qu'ils soient en monopole ou en secteur concurrentiel (FDJ, PMU, opérateurs de jeux en ligne, casinos et jeux de cercle).